



Compte rendu réunion du CA du 04/12/2018

Participants : Laurent, Eric, Maryvonne, Michel, Claude, Nicolas, Anne, Jean Luc, Céline

Absents excusés : Audrey, Jean-Pierre

1- Ping sans frontières

Ping sans frontières est une association qui a pour but d'aider les pays en voie de développement dans la pratique du tennis de table grâce à des dons ou des fonds. Nous envisageons d'organiser une tombola pour contribuer notamment à l'acquisition de matériel féminin.

Il est envisagé un jumelage avec un club.

Il sera proposé aux adhérents de verser un euro supplémentaire à leur adhésion qui sera reversé à Ping sans frontières.

Nous leur avons acheté un drapeau qui sera affiché dans la salle pour justifier notre affiliation à cette association, nous allons communiquer cette démarche auprès de la Mairie prochainement.

2- Résultats championnat

- D0 A : 5 victoires, 1 nul - 2^{ème} derrière Nantes Mellinet

- D0 B : 3 victoires, 3 défaites - 4^{ème},

- D1-B : 6 défaites - dernier

- D1-F : exempt, 1 victoire, 2 nuls, 2 défaites - 5^{ème}

- D2-F : 3 victoires, 1 nul, 1 défaite - 2^{ème}

- D2-L : 1 victoire, 5 défaites – 7^{ème},

- D3-C : 5 victoires, 1 défaite – 2^{ème},

- D3-E : 1 nul, 4 défaites – dernier,

- D4-B : 1 victoire, 5 défaites, 7^{ème},

- D5-C : 4 victoires, 2 défaites - 3^{ème}

- R2 Féminine : 6 défaites, dernières avec Evron,

- D1 Féminine : 5 victoires, 1 nul, 1 défaite ; 3^{ème}

- Benjamins D2 : 4 victoires ; 1^{er},

- Minimes D3 : 1 victoire, 3 défaites ; 5^{ème} sur 6,

- Cadets D3 : 3 victoires, 1 défaite ; 2^{ème}

- Vétérans D1 : 1 seule rencontre, 1 défaite,

- Vétérans D2 : 1 victoire, 1 défaite.

Rencontres Féminines : bons résultats:

TABLEAU B : - Audrey 2^{ème} revient avec une médaille

- Céline prend l'avant-dernière place.

TABLEAU A :

- 10^{ème} : Anne, - 17^{ème} : Li-Ou, - 21^{ème} : Marie-Laure.

Bernard Jeu Régional :

1^{ère} participation du club d'Orvault au Bernard Jeu. Avec une équipe incomplète, l'OSTT termine à la 22^{ème} place. A renouveler l'année prochaine pour essayer de faire mieux.

Trois de nos joueurs sortent des poules :

Maël 1/8^{ème} de finale,

Amaury 1/8^{ème} de finale,

Léa 1/4 de finale.

Réunion des féminines le jeudi 13 décembre pour une meilleure organisation de la phase 2.

Intégration Potentielle de Léa dans l'équipe féminine pour la 2^{ème} phase.

3- Tournoi régional

Il aura lieu le dimanche 10/02/2019.

Salle réservée de 7 h 30 jusqu'à 23 h 30. Il faudrait commencer les tableaux dès 8 h.

Chaque participant ne peut s'inscrire que dans 2 tableaux.

Inscriptions possibles jusqu'au samedi 9 février à 17 h sur le site, par mail :

tournoi@orvaultping.com et par téléphone : 06 89 62 17 43 (Nicolas).

Rajout des Poussins sur le tableau des Jeunes (C) + article 6 : les Poussins ne peuvent pas participer aux tableaux Seniors.

Demande d'homologation déposée sous SPID.

4- Cadeaux de Noël

Carte cadeau de 30 euros pour Elisa, Philippe, Pablo, Aurélien, Manon.

Anne les achète.

5- Tournoi de Noël

Invitations par mail ; inscriptions par Doodle.

Clôture de la commande pour le couscous le 12 décembre.

Inscriptions au tournoi jusqu'au 15 décembre.

6- Point compta

Tampon du club à rajouter sur les reçus fiscaux.

La gestion des chèques assez lourdes, beaucoup d'espèces ...

Le Crédit Mutuel nous propose des solutions de règlement pas carte bancaire. Elles permettraient de recevoir les règlements des cotisations par carte via un site de paiement, *Apayer*.

Le coût est significatif, le volume doit donc être important pour être rentable. Il faudrait 75 % de la campagne d'adhésion pour qu'on arrive à 1 % de frais. 50 % => 1,7 %.

Les terminaux de paiement peuvent être loués sur un mois. 0,50 % par transaction.

A réfléchir ...

Apayer.fr

Cette solution permet d'encaisser simplement les paiements carte bancaire sur un site internet et permet le suivi des paiements effectués. Vous trouverez en pièce jointe la documentation explicative. Vous pouvez également visiter le site <https://www.apayer.fr/fr/index.html>

Coût :

- Mise en place : 50 € TTC
- Abonnement mensuel : 7 € TTC / mois
- Coût d'encaissement des transactions : 0,10€ / transaction + 0,50%

TPE saisonnier

Nous pouvons vous mettre à disposition de manière temporaire un ou plusieurs TPE fonctionnant avec les réseaux GPRS et 3G.

- Mise en place : 43,20 € TTC / TPE commandé
- Abonnement : 37,20 € / mois de mise à disposition / TPE
- Coût d'encaissement des transactions : 0,50% sans minimum ni fixe (ainsi, l'encaissement de petits montants ne coûte pas plus cher)

Dans le cas où vous avez besoin de 2 TPE sur votre évènement, le coût serait donc de 160,80 € + 0,50% de chaque transaction.

7- Mécénat - dons

La question se pose sur le bien-fondé du cadeau de 25 % accordé à certains donateurs.

Règle générale :

Lorsque le don est effectué au bénéfice de certains organismes, il ouvre droit, pour le donateur, à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable. Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, recevoir des dons manuels.

Don sans contrepartie :

Pour bénéficier de la réduction d'impôt, le versement, quelle qu'en soit la forme, doit être fait sans contrepartie directe ou indirecte au profit du donateur. Cela signifie qu'il ne doit pas obtenir d'avantages en échange de son versement.

Notion de contrepartie pour les cotisations :

*Lorsque vous versez des **cotisations à une association**, les avantages institutionnels et symboliques que vous obtenez ne sont pas considérés comme de réelles contreparties. Par exemple, le droit de vote à l'assemblée générale.*

*Il en est de même des divers documents que vous recevez (bulletins d'information, etc.).
Par contre, si vous recevez des biens de faible importance (cartes de vœux, insignes, etc.), la valeur de ces contreparties ne doit pas dépasser un quart du montant du don, avec un maximum de 69 € par an.
Par exemple, pour une cotisation de 300 €, la valeur des biens remis ne doit pas dépasser un montant d'environ 69 €.*

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426>

Par conséquent, le conseil d'administration décide qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, les dons n'ouvriront pas droit au cadeau de 25 %.

Communication à faire auprès des licenciés (flyers, ...).

Prochaine réunion le jeudi 10 janvier 2018.